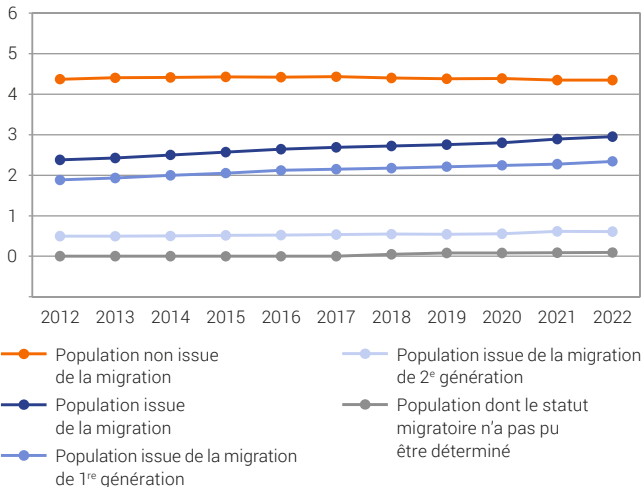


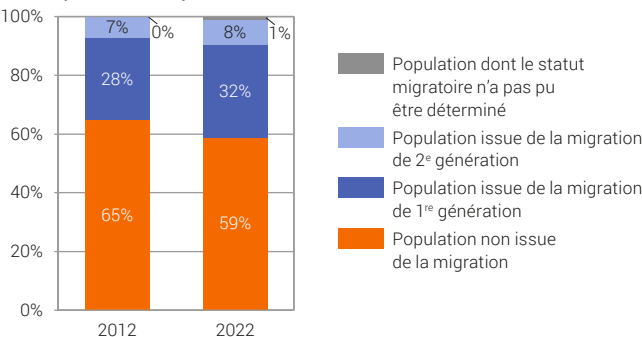
Evolution de la population selon le statut migratoire, de 2012 à 2022

Population résidante permanente de 15 ans ou plus

Nombre de personnes, en millions



Part de personnes, en pourcent



¹ L'augmentation à partir de 2018 de l'effectif de la population dont le statut migratoire n'a pas pu être déterminé provient du fait que les personnes âgées de 90 ans et plus ne sont plus interrogées dans l'ESPA depuis 2018. Il est donc dorénavant impossible de déterminer la nationalité à la naissance de ces personnes, qui est une variable indispensable pour construire le statut migratoire.